P.-S. — Grande agitation aujourd'hui à Versailles, où tous les députés et même les sénateurs s'étaient rendus, quoique le Sénat ne tint pas de séance.

Ce soir, tous les journaux publient leur liste ministérielle, comme ils ont publié leur carte de la guerre. Ces listes sont de la pure fantaisie et ne méritent pas d'être mentionnées. Les négociations sont à peine engagées par le maréchal avec les chefs des divers groupes conservateurs.

Le projet de prorogation ne sera mis à exécution que dans quelques jours. Défiez-vous des racontars des journaux.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix.

Session de mai 1877.

Séance du 17 mai 1877.

Présidence de M. A. Famechon, maire.

Etaient présents : MM. Ch. Daudet, Deleporte-Bayart, Allart Léon, Godefroy, adjoints ; Joseph Quint, Labbe-Copin, Louis Watine-Wattinne, Scrépel-Roussel, Moïse Rogier, P. Flipo, A. Tiers, Amand Harinkouck, P. Parent, Delcourt-Tiers, Leclercq-Mulliez, Hindré, François Ernoult, François Delétoile, V. Dumortier, Alex. Bulteau, L. Barbotin, J. Martel, Paulin Richard, François Seney et Alfred Motte.

Absents : MM. Achille Scrépel, A. Morel, Foveau, indisposés; Ch. Junker, C. Descat, Ch. Pollet, E. Baas, empêchés; Paul Scrépel, et P. Destombes, en voyage.

M. Quint, est nommé secrétaire pour la session. Ce dernier donne lecture des procès-verbaux des séances des 9 et 16 février dernier. La rédaction en est approuvée.

Le Conseil procède ensuite à la nomination des Commissions de la manière suivante.

Assainissement et égouage. — MM. P. Richard, Martel et Delcourt-Tiers.

Surveillance de l'Abattoir. — MM. Foveau, Delétoile et P. Flipo.

Cimetière. — MM. P. Richard, V. Dumortier, A. Morel, Barbotin et Leclercq-Mulliez. (Cette Commission est chargée de l'étude des projets d'agrandissement ou de création d'un second cimetière.)

Eaux. — MM. Quint, Morel, Leclercq-Mulliez, Destombes, P. Flipo.

MM. Quint, Morel et Leclercq-Mulliez font partie de la Commission mixte.

Condition publique. — MM. Morel, Dumortier et Delétoile.

Ecoles. — MM. Leclercq-Mulliez, P. Richard, Scrépel-Roussel, Barbotin et P. Flipo.

Finances. — MM. Ch. Pollet, Quint, P. Richard, Hindré, Louis Watine-Wattinne.

Travaux et voirie. — MM. Delcourt-Tiers, A. Morel, P. Richard, L. Foveau et Delétoile.

Renvoie à l'examen de la Commission des finances les objets ci-après :

1° Compte administratif de 1876 et budget additionnel de 1877 de la ville, du Bureau de bienfaisance et des Hospices;

2° Demande des crédits suivants :

374 fr. 30 c. pour l'entretien des bouches à incendie en 1876;

3,000 fr. pour augmenter le nombre des indigents secourus à domicile par l'Administration des hospices;

700 fr. pour faire placer une plaque en marbre à l'Hôtel-de-Ville, contenant les noms de tous les militaires de Roubaix, tués pendant la guerre de 1870-1871.

Aux Commissions des écoles et finances.

1° La demande d'un crédit de 150 fr. pour augmentation du mobilier et améliorations à apporter à l'école protestante;

2° La demande d'un crédit de 4,500 fr. pour travaux à faire à l'école de garçons au Pile;

3° La demande d'un crédit de 1,250 fr. pour achat de mobilier nécessaire à l'ouvroir de l'école de filles de la rue de Soubise;

4° La demande d'un crédit pour l'ameublement de six nouvelles écoles en construction; ainsi que pour celle de la rue des Anges.

5° La demande d'un crédit pour les écoles communales qui prendront part à l'Exposition universelle de 1878;

6° Demande de matériel pour le gymnase municipal;

7° Demande d'une demi-bourse à l'institut des jeunes aveugles, à Lille, formée par le sieur Lepers;

8° Demande d'améliorations à apporter aux bâtiments de l'institution Notre-Dame des Victoires.

A la Commission des écoles.

1° Projet de construction d'un asile protestant;

2° Demande de traitement d'un professeur adjoint au gymnase municipal.

Aux Commissions des travaux et finances.

1° Résultats de l'enquête parcellaire relative à la rectification du chemin de grande communication n° 9;

2° Demande de clôture par une grille des squares de la Grand'Place;

3° Règlement définitif des dépenses de l'école de filles, asile et crèche, rue de Soubise;

4° Demande d'un crédit de 7,200 fr. nécessaire pour la canalisation du gaz dans les six nouvelles écoles en construction;

5° projet des travaux d'amélioration à faire à l'hôpital.

6° Construction d'un aqueduc et d'un pavé, rue Daubenton. A la Commission des travaux.

1° La demande de modification des alignements de la ruelle du Ballon ;

2° Le règlement des dépenses de la passerelle de la rue Nadaux ;

3° La réclamation des héritiers Bayard au sujet d'un terrain exproprié pour le boulevard de Strasbourg ;

4° Avis à donner sur les résultats de l'enquête parcellaire relative au redressement du chemin vicinal n° 8 dit du Petit-Beaumont.

5° Rectification des alignements de la rue Saint-Vincent-de-Paul ;

6° Demande d'indemnité pour cession de terrain, par suite d'alignement, rue du Tilleul, à la commission des eaux;

Le compte-rendu du service des eaux de la Lys pour 1876 ;

Aux Commissions de l'abattoir et des finances ;

Le projet des modifications à apporter à la grille de l'abattoir ;

Vote sept centimes additionnels pour assurer le service de l'instruction primaire en 1878 ;

Cinq centimes pour les chemins vicinaux.

Le conseil s'ajourne à la semaine prochaine pour la continuation de la session.

Le Secrétaire,
J. QUINT.

Voici les noms des officiers du corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, réorganisé conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1875.

M. Argelliès, Alfred-Jean-Baptiste, capitaine en premier, commandant;
M. Avettant, Célestin, capitaine en 2me.
M. Thomas, Louis, lieutenant en premier;
M. Lauciaux, François, lieutenant en 2me;
Desplanques, Gustave, sous-lieutenant en premier.
M. Bayart, Jules, sous-lieutenant en 2me;
M. Hubert, Alphonse, sous-lieutenant en 2me;
Desfontaines, Charles, lieutenant-ingénieur;
M. Bonnave, Jules, lieutenant-trésorier;
M. Denis, Jules, chirurgien sous-aide major.

SECTION DES POMPES A VAPEUR :
M. Cappelle, Henri, lieutenant;
M. Castelle, Auguste, sous-lieutenant;
M. Quentin, Célestin, sous-lieutenant.

La Société-Chorale du Sacré-Cœur fera célébrer dans cette église, le lundi 21 mai, à 10 heures 1/2, un obit, pour les parents défunts de ses membres honoraires.

La *Grande-Fanfare* prêtera son concours à cette cérémonie.

La messe pour les bienfaiteurs de l'église sera célébrée dans le cours du mois de juin.

La petite ville de Quesnoy-sur-Deûle prépare pour le 27 et 28 mai prochain, une fête très-brillante, à laquelle plus de cinquante sociétés musicales prendront part.

Quelques sociétés de Roubaix y assisteront, notamment l'*Union des Travailleurs*.

Dans son audience d'hier, le tribunal de simple police de Roubaix a jugé les contraventions suivantes :

Ivresse manifeste et publique.	7
Abandon de voiture	4
Sommeil sur sa voiture en circulation (cocher)	1
Injures	1
Violences légères	13
Tapage injurieux	5
Stationnement dans un cabaret après l'heure	6
Cabaret ouvert après l'heure	1
Non inscription de locataire sur le registre à cet effet (logeur)	2
Urinement	1
Défaut de balayage	1
Trot rapide d'un cheval.	1
Tiré un cordon de sonnette	1
Affaires remises	7
Acquittements	30

Une vieille dame Mme D..., qui passait hier soir, au bras de son mari, rue Pauvrée est tombée frappée d'apoplexie. Quand on l'a relevée, elle était morte.

Cette personne était âgée de 69 ans.

Une pauvresse, la femme Dorchie, surprise maintes fois en état de mendicité, et arrêtée maintes fois, vient de l'être encore hier.

Il y avait quelque mouvement hier dans l'après-midi, chez un charcutier de la rue de Lannoy. Une femme de journée qui travaillait dans la maison, venait de dérober au comptoir de la boutique, une petite somme.

Le charcutier, qui s'en était immédiatement aperçu, ne savait à qui attribuer ce vol; il avait déjà constaté la semaine précédente plusieurs soustractions à sa caisse, et comme à chaque vol au comptoir, la femme de journée était là presque seule, il porta ses soupçons sur elle et l'accusa. Cette femme, se voyant découverte, usa du premier stratagème venu pour se disculper; elle jeta dans les lieux d'aisance la petite somme prise à la boutique, et quand on la fouilla, ses poches, qu'on croyait pleines, étaient vides. Mais quelques indices ayant amené les recherches du côté des latrines où l'on savait que cette femme s'était rendue, on trouva une pièce d'un franc sur l'assise; dans sa précipitation la malheureuse n'avait pas remarqué que cette *pièce* à conviction ne prenait pas le chemin des autres.

Elle a été immédiatement arrêtée, et devant le commissaire de police du 3e arrondissement, elle a avoué que c'était elle qui, la semaine précédente, avait déjà glissé une main imprudente dans le comptoir du charcutier. Cette voleuse se nomme V..., et habite l'Epeule.

La Société *St-Michel*, d'escrime, donne dimanche 20 mai, la séance d'escrime, que nous avons déjà annoncée. Nous félicitons M. Edouard Gille, président de cette Société, d'avoir organisé avec tant de soins cette séance dont nous avons donné le programme hier.

Nous extrayons les détails statistiques suivants du rapport présenté à ses actionnaires par la Compagnie du Nord :

Le nombre total des voyageurs a atteint 19 millions 421,000. Le nombre des locomotives au 1er janvier 1877 est de 1,081 avec accroissement de 59 sur l'année précédente ; — le nombre des wagons de voyageurs 2,639 avec accroissement de 194 ; — le nombre des wagons de marchandises de 29,517 avec accroissement de 2,058. Les recettes, impôts déduits, ont donné à la compagnie 126 millions.

Le nombre des gares du réseau est maintenant de 210. Dans l'ordre d'importance pour les produits la première est La Chapelle (14 millions), 2e Paris, (13 millons), 3e Erquelines (8), 4e Lille (5 et demi), 5e Dunkerque (4 millions 800,000), 6e Boulogne (4,690,000) 7e Quévy près Mons (3,400,000), 8e Calais (3 millions 32,000), 9e Somain (2,400,000), 10e Laon, 11e Lens, 12e Amiens, 2 millions, 13e Valenciennes, 14e Douai, 15e Lourches, 16e Roubaix, 17e Arras.

Hier, à huit heures du matin, les élèves du Collége de Tourcoing, ont traversé la ville, musique en tête, se rendant en pèlerinage à Notre-Dame de la Marlière.

L'affaire civile intentée à la Compagnie du chemin de fer du Nord, par les familles des victimes de l'accident de Wambrechies, a été appelée, hier matin, à l'audience de la première chambre du tribunal de Lille et remise au jeudi 31 mai.

Depuis quelque temps, plusieurs individus exploitent un nouveau genre de vol à Lille qu'il est bon de faire connaitre aux débitants. Ils pourront ainsi se mettre en garde contre les manœuvres de ces filous.

Ils se présentent dans un estaminet, se font servir une consommation, puis jettent sur le comptoir une pièce de 5 fr. ou de 10 fr. en disant au maître ou à la maîtresse de l'établissement « payez-vous ».

Pendant que ceux-ci disposent la monnaie sur le comptoir, l'un des filous fait raffle de tout, c'est-à-dire de la pièce en paiement et de la monnaie d'échange du cabaretier, puis tous détalent au plus vite.

Quelques débitants ont déjà été victimes de ces adroits et audacieux escrocs.

Bonne nouvelle pour bien des familles :

Vont être renvoyés dans leurs foyers, en congé renouvelable, et sur leur demande, les militaires de l'infanterie, de l'artillerie, et des compagnies d'ouvriers d'artillerie de la marine, engagés volontaires en 1873, quelque soit la classe à laquelle ils appartiennent et ayant accompli, en totalité ou à peu de choses près, le temps de séjour colonial réglementaire.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 15 Mai 1877.

Sommes versées par 99 déposants, dont 17 nouveaux. Fr. 14.571.00
89 demandes en remboursement. 22.287.25

Les opérations du mois de Mai sont suivies par MM. Achille Delattre et Paul Réquillart, directeurs.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance le dimanche 20 mai à cause de la solennité de la fête de la Pentecôte.

Cour d'assises du Nord

Audience du 17 mai

(De notre correspondant particulier)

PRÉSIDENCE DE Me HIBON, CONSEILLER,
Ministère public : Me MASCAUX, avocat-général.

1e Affaire. — *Vol qualifié.*

L'accusée s'appelle Hortense-Joseph Hespel, femme Waterleo, marchande de lait, demeurant à Houplines. Dans la nuit du 24 janvier dernier, elle s'est introduite chez un sieur Martinache, demeurant à Wattignies. Dans le jour qui avait précédé, elle était allé, briser la fenêtre, et la nuit, elle s'empara d'une somme de quatre cents francs, et de divers objets, qui étaient des marchandises, provenant du commerce de Martinache qui était colporteur.

Reconnue coupable avec circonstances atténuantes, elle est condamnée à 4 année d'emprisonnement.

Défenseur, Me Barbedienne.

2e affaire. — *Vol qualifié.*

Agé de 27 ans, né à Bonnétable, (Sarthe,) Feau est ouvrier cordonnier à Hautmont. Il est accusé d'avoir soustrait du numéraire, au préjudice de son ancien patron, le sieur Boulanger. Ce vol a été commis avec toutes les circonstances aggravantes, la nuit, fausse clef, et effraction.

De très mauvais renseignements sont fournis sur le compte de l'inculpé.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, il est condamné à 7 ans de réclusion.

Ministère public : Me Mascaux.
Défenseur, Me Péroux.

Audience du vendredi 18 mai 1877

Affaire AUBLIN et CROCHON

Double assassinat de Sivry

SUICIDE D'UN COMPLICE. — EVASION PÉRILLEUSE

Aujourd'hui vendredi est venue devant la Cour d'Assises, cette triste affaire qui prendra rang parmi les causes célèbres du Nord de la France.

Nous recevons le texte de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Le sieur François Meurant, âgé de 65 ans, receveur communal à Sivry, (arrondissement de Charleroi), habitait seul avec sa domestique Rosalie Brognez, âgée de 69 ans, une maison située entre deux chemins, à peu de distance du bureau de la douane et à l'extrémité du village.

Le lundi 26 juin 1876, le sieur Florimond Juste, journalier à Sivry étant venu à 6 heures du matin chez le receveur afin de toucher le montant d'un mandat, trouva dans la cuisine le cadavre de Rosalie Brognez, criblé de dix-huit blessures qui avaient brisé des côtes, perforé huit fois le poumon et atteint le péricarde et le cœur. Juste découvrit ensuite dans la salle à manger le corps inanimé de Meurant percé de dix-neuf coups dont huit dans le dos et onze au côté gauche de la poitrine. La poche gauche du pantalon de la victime était retournée. On y avait pris la clef du coffre-fort qu'on n'avait pu ouvrir parce qu'il était protégé par un cadenas à secret.

Le receveur était très-estimé et très-aimé. Sa mort tragique et celle de sa vieille servante excitèrent l'indignation publique et bientôt de nombreux témoins signalèrent comme les coupables deux étrangers qui étaient venus à Beaumont le 23 juin, qu'on y avait vus le 25 avec un nommé Vital Bernard, repris de justice, qui avaient été ensuite remarqués dans la journée à Grandrieux et à Sivry, puisque vers 9 heures du soir ils se rendaient chez Meurant, enfin qui, après dix heures, revenaient vers Beaumont où ils étaient rentrés à l'hôtel Dubois à une heure du matin le 26 pour en repartir définitivement à 7 heures.

Après d'émouvantes et longues péripéties, ces deux individus ont été arrêtés. Ce sont deux français, les nommés Aublin Léonard et Crochon Pierre-Aimable dont l'identité et la culpabilité sont établies par des témoignages irrécusables.

Fils d'un ancien capitaine des douanes, Aublin ne s'est jamais servi que pour faire le mal de l'intelligence dont il était doué et de l'instruction qu'il a reçue. Condamné pour vols audacieux alors qu'il avait à peine 16 ans, Aublin qui n'a que 37 ans, a déjà passé près de 17 années dans les prisons par suite de condamnations pour vols, évasion ou rupture de ban. Dans la maison de détention de Loos il a fait la connaissance de Crochon dont il s'est promis d'utiliser après sa libération les *aptitudes spéciales* suivant ses expressions cyniques.

Crochon déjà trois fois condamné pour vols et sorti de Loos le 23 août 1874, recevait à Amiens, où il était en surveillance, des lettres d'Aublin qui est venu l'y rejoindre le 9 mars 1876, date de l'expiration de sa peine. Dès le 17 du même mois, il commettait à Renancourt une hardie tentative de vol qualifié et le 24, Crochon, pénétrant à l'aide d'effraction chez la veuve Vergeaux, lui dérobait une somme de 1,06o fr.

Le 3 avril, Aublin et Crochon allaient s'installer à Reims avec la maîtresse de ce dernier.

Les vols de Renancourt avaient été accomplis dans le but de se procurer de l'argent, afin de réaliser un projet longtemps médité et conçu à la maison de détention de Loos, à la suite des secrets entretiens d'Aublin et de Vital Bernard. Celui-ci, sabotier, à Sivry, condamné pour extorsion de signature avait assuré à Aublin, que François Meurant, en sa qualité de receveur communal, devait avoir soit plusieurs centaines de mille francs, soit un million dans son secrétaire ou dans une caisse facile à ouvrir. S'emparer de cette somme énorme sans reculer devant aucun moyen, telle était l'idée fixe des deux accusés qu'ils avaient voulu réaliser le 17 avril, jour où ils s'étaient rendus une première fois chez Meurant, après s'être munis de cordes, d'un marteau et d'un ciseau à froid. D'après les indications de Vital Bernard, on devait facilement venir à bout de Meurant et de sa servante en s'introduisant sous prétexte d'acheter des coupes.

Les accusés se donnèrent effectivement comme des marchands de bois de Lille, du nom de De Marlière, et prièrent de les informer à Lille de l'époque de la vente des coupes de Sivry.

Ils furent surpris de trouver chez le receveur, son neveu et la sœur de sa domestique; toutefois, Aublin ne reculait pas devant l'idée de tuer quatre personnes, mais Crochon trouva ce crime irréalisable en plein jour et ils se retirèrent, attendant un moment plus favorable et des renseignements plus précis de Vital Bernard, dont la rentrée à Sivry devait s'effectuer le 29.

Ils revinrent à Reims, où Aublin, sur la production d'un faux certificat, fabriqué par lui, se plaça en qualité de garçon d'hôtel chez le sieur Morlot. Par ses soins obséquieux et la souplesse de son caractère, il sut bientôt gagner les bonnes grâces de son patron et la confiance des voyageurs. En faisant les chambres, il chercha et découvrit celle qui contenait des valeurs, et le 12 mai il s'empara, à l'aide de fausses clefs, de huit obligations de la ville de Paris, remboursables à 100 francs, appartenant au sieur Panthon, et de deux billets de banque de 100 francs, appartenant au sieur Hérard. Sous un prétexte mensonger, il quitta l'hôtel Morlot et, accompagné de Crochon et de la fille Souillard, il se rendit, par Avesnes et Solre-le-Chateau, à Bruxelles, où ils logèrent rue de Russie.

Aublin et Crochon faisaient de fréquentes absences au sujet desquelles ils se sont renfermés dans un silence obstiné. Aublin a prétendu qu'ils allaient uniquement s'amuser à Lille d'où, du reste, il a ramené une maîtresse de 21 ans, Marie Mahieu, que le 25 il a reconduite à Lille, tandis que Crochon reconduisait la fille Souillard à Amiens. Aublin est ensuite allé sous le faux nom de Spy, vendre à Charleroi les obligations volées au sieur Panthon, puis les deux accusés sont revenus à Bruxelles, où ils ont changé de logement et pris de nouveaux noms imaginaires. Ils achetèrent pour chacun un casse-tête, un couteau-poignard, un revolver, de nombreux objets d'habillement, des malles, des sacoches de voyage et des bijoux, ce qui n'empêcha pas Crochon, le 17 juin, de voler, la nuit, dans la chambre d'une fille publique, la nommée Marguerite Haas, une montre et une chaîne en or, retrouvées plus tard sur Aublin.

Le 21 du même mois, ils sont partis pour Charleroi où ils sont arrêtés à l'hôtel Durckem, où Aublin écrivit à Vital Bernard de venir le rejoindre. Celui-ci ayant répondu le 23 qu'il n'avait pas d'argent pour faire ce voyage, les accusés sont allés à Beaumont à l'hôtel Dubois, où Vital Bernard, mandé par Aublin, est arrivé le 25, a fourni des détails circonstanciés sur les habitudes de Meurant et sur les sommes considérables dont il devait être détenteur à ce moment même. On est convenu d'agir immédiatement et de donner à Vital Bernard 30.000 francs pour sa part. L'information belge et l'information française rivalisant de zèle pour assurer la manifestation de la vérité ont suivi pas à pas Vital Bernard, Crochon et Aublin pendant cette journée du dimanche 25 juin, et les deux derniers accusés durant toute la soirée jusqu'au moment où ils sont entrés chez Meurant. L'instruction a constaté en outre que, si après avoir commis le double assassinat, Aublin et Crochon n'avaient pas fait plus d'efforts pour briser le coffre-fort ou fracturer le secrétaire, c'est qu'ils avaient été effrayés par la voix d'un voisin appelant son enfant et que, se croyant découverts ils avaient pris la fuite par le chemin de l'étang de Frasie où ils avaient jeté leurs poignards. Elle a enfin établi que les accusés, rentrant à l'hôtel Dubois pendant la nuit n'avaient pas mis leurs chaussures à la porte de leur chambre comme les jours précédents.

De retour à Bruxelles, le 26 juin à 9 h. 1/2 du soir, Aublin, sous le faux nom de Louis Berthet, changeait constamment de costume, en racontant que, condamné à mort pour faits relatifs à la Commune de Paris, il était obligé de se cacher. Muni d'un billet de passage pour l'Amérique, il faisait emporter ses malles le 11 juillet, s'embarquait le 15 à Anvers et était arrêté le 18 à Liverpool. La traversée de Douvres ayant été très-mauvaise, il s'était montré plein de sollicitude pour le maréchal-de-logis de gendarmerie belge, Meurs, chargé de sa garde, monte à Ostende en chemin de fer, le maréchal-de-Logis trompé par la douceur hypocrite de son prsionnier, lui avait ôté les menottes. Aublin, saisissant l'instant propice, s'élança par la fenêtre de la portière et eut la chance de ne se faire aucun mal, tandis que Meurs, sautant à son tour du wagon afin de poursuivre le fugitif, se tua en tombant. Aublin se rendit à Lille et il y fut arrêté le 25 dans un bureau de placement où il demandait un emploi sur la production de faux certificats qu'il avait fabriqués au nom d'Oscar Barbier.

Crochon, recherché à Bruxelles pour le vol de la montre de Marguerite Haas, avait quitté cette ville le 3 juillet et s'était rendu successivement à Reims où il avait laissé ses meubles, puis à Paris et à Amiens. Ses instincts sont si pervers, le sentiment de remords lui est tellement étranger qu'en juillet, revenu près de la fille Souillard et des époux Gajon, il commettait, soit seul, soit avec eux; deux vols qualifiés, le 4 août, un 3e vol qualifié et dépouillait le sieur Flament de ses billets de banque, de son or, de ses bijoux et de tant d'objets divers que c'était un vrai déménagement. Comme il l'a lui-même déclaré avec forfanterie au juge d'instruction de Lille, un mois après le 4 septembre, il commettait une nouvelle tentative de vol qualifié.

Cependant il paraît avoir appris qu'Aublin avait été arrêté à Liverpool, avoir appris surtout que Vidal Bernard arrêté s'était suicidé le 19 août dans la prison de Charleroi après avoir fait par écrit des révélations au juge d'instruction. Alors, craignant d'être arrêté, il s'est déguisé en colporteur, il a pris le nom et les papiers du nommé Duranté et bientôt il s'est embarqué au Hâvre pour New-York. Mais se persuadant qu'après le temps écoulé et qu'avec l'acte de naissance, les certificats et la possession d'état Duranté, il était à l'abri de poursuite, il rentrait au Hâvre le 10 janvier dernier et il était immédiatement arrêté.

Durant les premiers jours de son arrestation, écrasé par l'évidence des preuves, il semblait vouloir se laisser mourir de faim; mais si cette résolution était réelle, elle n'a pas eu de longue durée, car bientôt avec la pensée d'égarer la justice, il a fait des aveux incomplets sans utilité et sans valeur.

En conséquence les nommés Aublin, Léonard-Hubert-Julien-Théophile, et Crochon Pierre-Aimable sont accusés : 1° Aublin Léonard-Hubert-Julien-Théophile, d'avoir à Reims le 12 mai 1876, soustrait frauduleusement, au préjudice des époux Panthon, huit obligations de la ville de Paris, emprunt de 1865, remboursables à cinq cents francs. Crochon, Pierre-Aimable, d'avoir en 1876, à Reims ou en Belgique sciemment recélé en tout ou en partie les choses enlevées ou détournées à l'aide de ladite soustraction frauduleuse; avec les circonstances que cette soustraction frauduleuse aurait été commise, 1° par un homme de service à gages envers une personne qu'il ne servait pas, mais qui se trouvait dans la maison de son maître et à l'aide de fausses clefs dans un édifice.

II. Aublin Léonard-Hubert-Julien-Théophile, d'avoir à Reims, le 12 mai 1876, soustrait frauduleusement deux billets de banque de cent francs au préjudice du sieur Hérard. Crochon, Pierre-Aimable, d'avoir en 1876, à Reims ou en Belgique, sciemment recélé en tout ou en partie le numéraire enlevé ou détourné à l'aide de ladite soustraction frauduleuse avec les circonstances que cette soustraction frauduleuse aurait été commise : 1° par un homme de service à gages envers une personne qu'il ne servait pas, mais qui se trouvait alors dans la maison de son maître et à l'aide de fausses clefs dans un édifice.

III. Crochon, Pierre-Aimable, d'avoir à Bruxelles, le 18 juin 1876, soustrait frauduleusement une montre et une chaine en or au préjudice de Marguerite Haas. Aublin, Léonard-Hubert-Julien-Théophile d'avoir à Bruxelles en 1876 sciemment recélé en tout ou en partie les choses enlevées ou détournées à l'aide de ladite soustraction frauduleuse, avec la circonstance que cette soustraction frauduleuse a été commise la nuit, dans une maison habitée.

IV. Aublin, Léonard-Hubert-Julien-Théophile et Crochon Pierre-Aimable, d'avoir le 24 juin 1876, à Sivry, (Belgique) tenté de soustraire frauduleusement du numéraire au préjudice de François Meurant, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs, avec les circonstances que cette tentative de soustraction frauduleuse aurait été commise :

1° Dans une maison habitée; 2° la nuit; 3° par deux ou plusieurs personnes; 4° les coupables ou l'un d'eux étant porteurs d'armes apparentes ou cachées; 5° à l'aide de violences; 6° les violences ayant laissé des traces de blessures ou de contusions.

V. Aublin (Léonard-Hubert-Julien-Théophile) et Crochon (Pierre-Aimable), d'avoir le 25 juin 1876, à Sivry (Belgique), homicidé volontairement François Meurant, ou de s'être rendus complices de ce crime, soit pour avoir donné des instructions pour le commettre, soit pour avoir avec connaissance aidé ou assisté son auteur dans les faits qui l'ont préparé ou facilité ou dans ceux qui l'ont consommé. Avec les circonstances : 1° que cet homicide volontaire a été commis avec préméditation; 2° qu'il a précédé, accompagné ou suivi la tentative de vols spécifiée et qualifiée au quatrième chef ci-dessus; et 3° qu'il a précédé, accompagné ou suivi l'homicide volontaire spécifié et qualifié au sixième chef ci-dessous.

VI. Aublin (Léonard-Hubert-Julien-Théophile) et Crochon (Pierre-Aimable), d'avoir le 25 juin 1876, à Sivry (Belgique), homicidé volontairement Rosalie Brognet, ou de s'être rendus complices de ce crime, soit pour avoir donné des instructions pour le commettre, soit pour avoir avec connaissance aidé ou assisté son auteur dans les faits qui l'ont préparé ou facilité ou dans ceux qui l'ont consommé. Avec les circonstances : 1° que cet homicide volontaire a été commis avec préméditation; 2° qu'il a précédé, accompagné ou suivi la tentative de vol spécifiée et qualifiée au quatrième chef ci-dessus; et 3° qu'il a précédé, accompagné ou suivi l'homicide volontaire spécifié au cinquième chef ci-dessus. Crimes prévus et réprimés par les articles 379, 386, n° 3, 381, 381, n° 4, 386, n° 1, 59, 62, 2, 381, n°s 2, 3 et 5, 382, n°s 4 et 9, 385, 295, 296, 297, 302, 304, 60 du Code pénal.

COUR D'APPEL
DE DOUAI

Département du Nord

Sur l'appel interjeté par Kint, Désiré-Pierre, âgé de 45 ans, né le 26 janvier 1832, à Lille, marchand de lait, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma ;

D'un jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Lille, le 13 avril 1877, qui le déclare coupable de falsification de substance alimentaire destinée à être vendue, pour avoir falsifié du lait, en l'additionnant de 35 à 40 pour cent d'eau ; étant en état de récidive légale, avec circonstances atténuantes, et par application des articles 1 et 6 de la loi du 27 mars 1851, 423, 58, 463, du code pénal, le condamne à trois mois de prison, par corps, à 50 francs d'amende et aux frais, fixe à 20 jours la durée de la contrainte par corps, et dit que le jugement sera, par extrait, inséré dans les journaux l'*Indicateur de Tourcoing* et le *Journal de Roubaix*, qui se publient à Roubaix, et affiché au nombre de 25 exemplaires, dont un à la porte du domicile du condamné, le tout à ses frais.

La Cour d'appel de Douai, Chambre des appels de police correctionnelle, par arrêt du 2 mai 1877 ;

A confirmé le jugement ci-dessus.

Pour extrait conforme, délivré à M. le Procureur-Général, pour faire opérer l'insertion et l'affiche ordonnées.
Le Greffier en chef de la Cour d'appel de Douai,
BRIQUET.

Le Procureur-Général,
Em. JORANT.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 mai. —

Marie Vangéluwe, rue de la Longue-Chemise 13. — Ludivine Chalo, rue des Longues-Haies, 169. — Amandine Mulebecq, aux trois Ponts. — Jean Baptiste, rue de Lannoy, 125. — Henri Delesalle, aux trois Ponts.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 mai. — Jean-Baptiste Desmercke, 25 ans, 8 mois, rue de la Barbe d'or. — Stéphanie Bouchez, 36 ans, tisserand, rue des Longues-Haies, cour Duforest, 1. — Florence Castelain, 21 ans, 4 mois, couturière, rue de l'Hospice. — Charles Declercq, 1 mois, 9 jours, rue des Récollets, 2. — Joséphine Vromans, 8 mois, 7 jours, rue de l'Epeule, 220. — Alice Facques, 2 jours, rue du Collége, 102. — Marie Caron, 68 ans, mécanicien, rue des Longues-Haies, 147. — Charles Jorion, 4 jours, rue de Mouveaux, 62. — Emile Tettelin, 1 mois, 22 jours, rue de l'Alouette, au fort Lepers, 23. — Alexandre Durand, 67 ans, contre-maître de filature, chemin de la Maquellerie. — Catherine Gruiselle, 23 ans, 8 mois, rue d'Alma, cour Grimonprez, 2. — Catherine Beaucoing, 68 ans, marchande, Hôtel-Dieu. — Léonard Staes, 41 ans, mécanicien, au Pile, cour Cornille. — Edmond Denys, 2 ans, rue de la Guinguette, cour Tiberchien.

MARIAGE du 17 mai. — Emile Kiebbe, 23 ans, employé de commerce, et Maria Bomart, 22 ans, sans profession.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 mai. —

Marie Carrette, rue du Moulin-Fagot. — Angèle Renard, à la Marlière. — Georges Parmentier, au chemin des Carliers. — Emile Belpeur, rue de Fin de la Guerre. — Ernise Vlaminck, à Phalempin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 mai. — Germaine Catteau, 11 jours, rue du Moulin-Fagot. — Clémentine Dency, 1 an 11 mois 12 jours, rue des Parvenus, 8.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famill LEFEBVRE-PILOT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame MARIE-APPOLLINE PILOT, décédée à Roubaix, le 17 mai 1877, dans sa 25e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le samedi 19 mai 1877, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les **vigiles** seront chantées le vendredi 18, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Paix, 63.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 21 mai 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur ALEXANDRE-LIÉVIN MARTEL, fondé de Pouvoir du Crédit du Nord, décédé à Roubaix, le 27 avril 1875, à l'âge de 35 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Depuis deux ou trois jours, on voit circuler à Douai, une locomotive routière, qui, à titre d'essai sans doute, est destinée à faire le service entre l'arsenal et la gare. Ce lourd véhicule, monté par cinq ou six artilleurs, guidé par un mécanicien, obéit au gouvernail aussi prestement que le plus docile des chevaux.

On assure que l'église Notre-Dame, à Douai, va être couronnée par une jolie flèche qui remplacerait le clocher actuel. Il paraît que les finances de la ville n'y seraient pas intéressées, la dépense devant être couverte entièrement par la générosité des paroissiens et de bienfaiteurs, dont M. le doyen se porte fort envers la ville.

L. Poutrain, âgé de 41 ans, lampiste à la fosse houillère de Roucourt, est tombé le 13 dans une citerne d'eau servant à alimenter les générateurs. Il a reçu de si graves brûlures, qu'il a expiré le lendemain.

Faits Divers

— Hier, la *Sweeney*, goëlette américaine, montée par huit hommes, venait de quitter le port à la marée, lorsqu'à un mille des jetées, une partie de l'équipage, composée d'hommes nouvellement embarqués, s'est révoltée. Ces matelots, en état d'ivresse, ont refusé d'obéir au second, nommé Harris, et l'ont tué à coups de revolver. Ils ont ensuite essayé de s'emparer du capitaine, nommé Cole. Celui-ci s'est barricadé dans sa cabine et n'a échappé que par miracle à leur fureur. Le maître d'hôtel, qui avait pris la défense du capitaine, a mis fin au drame en terrassant un des principaux assaillants et en tenant en respect les autres. Il a ramené la goëlette au Havre.

— L'*Ami de l'Ordre* dit que, samedi dernier, deux cultivateurs de Saint-